REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1643

El 06011, Groupe Scolaire Antoine Rémond à Lyon 6ème, augmentation du montant de l'opération n° 06011519 "Groupe scolaire Antoine Rémond - Travaux de conservation du patrimoine" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-1 Programme 20006

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur: M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 7 AVRIL 2022

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES:

2022/1643 - EI 06011, GROUPE SCOLAIRE ANTOINE REMOND A LYON 6EME. AUGMENTATION DU MONTANT DE N° "GROUPE L'OPERATION 06011519 **SCOLAIRE** ANTOINE REMOND - TRAVAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE" ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-1 PROGRAMME 20006 (DIRECTION **GESTION** DE LA TECHNIQUE BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584, du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Antoine Rémond - réhabilitation ».

Par délibération n° 2021/702, du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération 06011519, « Groupe scolaire Antoine Rémond - travaux de conservation du patrimoine » et son financement par l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20006, à hauteur de 730 000 €

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20006.

La présente opération consiste à remplacer les sols de la salle d'évolution y compris travaux de désamiantage, à remplacer des réseaux d'eaux usées et pluviales et à effectuer le ravalement de façades. Le remplacement des sols a été effectué durant les vacances d'été 2021.

En fin d'année 2021, des travaux complémentaires ont été réalisés notamment l'encapsulage de certains revêtements de sols.

Il est proposé de procéder dans l'école maternelle, durant l'été 2022, au désamiantage définitif des sols des salles de classes concernées pour un montant de 150 000 €

A l'issue de sa visite du 07 octobre 2021, le groupe de visite de la Commission communale de sécurité et d'accessibilité a proposé d'émettre un avis défavorable à la poursuite de l'activité de l'établissement, motivé par la nécessité de procéder à la mise en conformité de la stabilité au feu des structures de l'établissement et le remplacement de l'équipement d'alarme. Afin de répondre à ces prescriptions il vous est proposé de réaliser les travaux qui sont programmés de juillet à octobre 2022 durant les périodes de vacances scolaires sont estimés à 150 000 €

Des analyses d'eau effectuées dans l'école élémentaire ont mis en évidence la présence de plomb à un taux supérieur à la norme, conduisant à interdire sa consommation. La Direction de l'éducation a alors mis à disposition de l'eau minérale en bonbonne. Des

investigations poussées ont permis de repérer des tronçons de canalisations en plomb enterrées, source probable de cette contamination. Il est proposé de procéder, lors de l'été 2022, à l'ouverture de tranchées et au remplacement de ces canalisations partout où elles ont été repérées, pour un montant de 90 000 €

Cette opération estimée initialement à 730 000 € et réévaluée à 1 180 000 € est financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021; n° 2021/702 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'augmentation du montant de l'opération n° 06011519 « Groupe scolaire Antoine Rémond travaux de conservation du patrimoine » est approuvée et financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur les programmes 20006, AP n° 2021-1,opération n° 06011519 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

Déjà réalisé : 122 245,41 €;
Année 2022 : 390 000 €;
Année 2023 : 390 000 €;
Année 2024 : 277 754,59 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET